

COÛT FINANCIER
ETABLISSEMENT ST GERMAIN DE CHARONNE LA SALLE
ANNEE 2023/24 à titre d'information
Les tarifs sont susceptibles d'évoluer pour 2024/25

ECOLE PRIMAIRE										
Contribution des familles	Carte cantine	Demi-pension annuelle montant forfaitaire				Etude				
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	ticket occasionnel
1 100 €	14 €	221 €	455 €	682,50 €	910 €	162,50 €	324 €	486 €	648 €	4,5 €

Prix du repas occasionnel : 7,50 €

Garderie de 17h30 à 18h (pour les élèves ayant participé à une activité extra-scolaire) : 1,75 €

COLLEGE						
Contribution des familles	Carte cantine	Demi-pension annuelle montant forfaitaire				
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
1 625 €	14 €	220,80 €	455,40 €	683,10 €	910,80 €	1 131,80 €

Prix du repas occasionnel : 8,00 €

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L) Cotisation annuelle famille	27 €
L'APEL participe à la vie et à l'animation de l'établissement En cas de désaccord avec l'adhésion, il faudra le signaler auprès de la comptabilité au plus tard le 18/08/2024.	

Nom prénom de l'élève :

Classe demandée :

Nom / prénom du responsable payeur :

Signature du responsable payeur :

REGLEMENT FINANCIER

Une facture annuelle est envoyée en octobre pour l'intégralité des frais sur le site Ecole Directe :

Pour les familles ayant opté pour la formule par prélèvement mensuel: échéances d'octobre à juin en 9 prélèvements.

Pour les familles ayant opté pour le paiement par chèques, espèces ou carte bleue (onqlet paiement en ligne sur Ecole Directe): règlement effectué en **octobre, janvier et avril** ou tous les mois à compter d'octobre.

Toutefois, pour mieux étaler l'effort financier tout au long de l'année scolaire, nous incitons vivement les familles à choisir la formule du prélèvement bancaire mensuel. En cas d'impayé, les mensualités ne sont pas représentées automatiquement en banque, il vous appartient de régulariser auprès du service de comptabilité. Tous les frais de gestion liés aux impayés (chèques ou prélèvements) vous seront facturés.

Cette facture comprend :

- La contribution des familles (y compris l'assurance scolaire),
- La cotisation APEL,
- Les frais de demi-pension,
- La carte de cantine,
- L'étude ou la garderie pour l'école,
- Les projets pédagogiques, sorties occasionnelles, journées d'intégration, ...
- Les fournitures (cahiers, TP activités), abonnement Kwyk (maths collège).

Pour la cantine :

L'inscription se fait en début d'année et selon un forfait de 1 à 4 jours pour l'école et de 1 à 5 jours pour le collège. Les jours choisis doivent être fixes. Le report d'un repas sur un autre jour est impossible.

L'engagement pour la restauration est annuel. Tout changement (1 seul dans l'année) doit être motivé et signalé à la comptabilité 1 mois avant la fin du trimestre.

Les repas non pris ne seront remboursés qu'en cas de maladie de + de 5 jours (avec certificat médical), de voyage scolaire ou de stage pour les élèves de 3èmes.

Pour les élèves externes (repas occasionnels), le rechargement et le paiement des repas s'effectue **sur la carte scolaire via le porte-monnaie sur EcoleDirecte.**

Réduction sur la scolarité : une réduction de 30% est accordée sur la contribution des familles du 3^{ème} enfant et des suivants.

Prêt des manuels à l'école / au collège : en cas de perte ou dégradation, tout manuel sera facturé.

La réinscription : au 2^{ème} trimestre vous est transmis le formulaire de **réinscription qui ne sera effective qu'à réception de l'acompte de 150€*** (sous réserve de l'accord de réinscription du Chef d'Etablissement), déduit de la facture annuelle fin septembre de l'année suivante.

En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

***l'acompte de 150€ n'est remboursé qu'en cas de déménagement et sur justificatif**